



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 19
Procurations : 04

Séance du 28 mars 2025

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Présents : MM. Yves OHLMANN, Marianne PETER, Jean-Luc JOACHIM, Laurence ANCKENMANN, Nathalie BOUTINAUD, Yoan HEITZ, Frédéric JUNG, Pia JUNGER, Eric MASSON, Pascale MEYER, Frédéric MULLER, Barbara NEUNREUTHER, Jérémy OHLMANN, Rolph RIEDINGER, Sabrina RITTER, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH, Michel URBAN

Membres absents excusés : MM

Béatrice TREIL	ayant donné procuration de vote	à M. Jean-Luc JOACHIM
Arny EYERMANN	«	à Mme Marianne PETER
Stéphanie HENCHES	«	à Mme Corinne ROEHLLY
Didier KNIPPER	«	à Mme Laurence ANCKENMANN

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose M. Rolph RIEDINGER, Conseiller Municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide la proposition **à l'unanimité**.

2. Approbation du compte-rendu du 7 février 2025

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 7 février 2025.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci a été adopté **à l'unanimité**.

3. Communications diverses

Pierre GROSS

25/02/25	Réunion AFUA <i>die BINN</i>
05/03/25	Rencontre SIS – Section de Brumath
18/03/25	Conseil d'école maternelle
25/03/25	Conseil d'école élémentaire
28/03/25	Cabinet d'architecture LARCHÉ - travaux de réhabilitation de l'école élémentaire
	CCBZ – Pistes cyclables
	BET INGEROP – maîtrise d'œuvre

Jérémy OHLMANN

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) organisera pour la première fois le samedi 5 avril à la salle polyvalente la projection d'un long métrage d'animation bien connu des enfants, *Vice-Versa*.

La désormais traditionnelle chasse aux œufs se déroulera dans l'après-midi du samedi 19 avril, sur inscription, à l'entrée du parcours « *ludisme et équilibre vital* ».

Le prochain bulletin municipal sera disponible le jeudi 17 avril. Comme d'habitude, les élus seront sollicités pour assurer sa distribution avant le dimanche de Pâques.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE LE 08/02/2025 ET LE 28/03/2025

N° d'enregistrement	Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	Accordé le
PC 067 156 24 R0013	HABITAT DE L'ILL 7 rue Quintenz 67400 ILLKIRCH	102 rue du Général de Gaulle	Réalisation de 18 logements répartis en 2 petits immeubles de 9 logements	04/03/2025
PC 067 156 24 R0014	TMV M. DA COSTA Mickaël 13 rue Louis Pasteur 67170 GEUDERTHEIM	7 rue du Chevreuil	Construction d'un logement, d'un local professionnel et d'une piscine	04/03/2025
PC 067 156 25 R0001	Mme HEITZ Justine 30 rue Sainte Maison 67170 GEUDERTHEIM	30 rue Sainte Maison	Isolation extérieure et construction d'un garage indépendant, démolition de l'appentis	03/03/2025

4. Droits de préemption urbain

M. le Maire informe le Conseil Municipal conformément à la délibération du 5 juin 2020 des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Ordre	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie
01	46 rue du Général de Gaulle (maison)	Section 1 – 112	3,39 ares
02	46 rue du Général de Gaulle (terrain)	Section 01 – 113	5.07 ares
03	2 rue de l'Arche	Section 07- 16	0.9 ares
04	25 rue Sainte Maison	Section 41 – 554+556	13.54 ares
05	16 rue sainte Maison (1 appartement)	Section 4 – 171	6,77ares
06	47 C rue du Général de Gaulle (1 appartement)	Section 02 – 138	32,12 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* ***prend acte*** des déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

5. Forêt communale :

▶ programme de coupes et de travaux forestiers 2025

M. Jean-Luc JOACHIM informe les membres du Conseil Municipal du programme d'action et des coupes prévus dans les parcelles 8, 20 et 21 transmis par les services de l'Office National de la Forêt pour l'année 2025 pour un montant global de 5 880 € H.T. et d'une recette prévisionnelle de 4 150 € H.T. pour les coupes.

Puis, il explique que les travaux de dégagement de plantations seront réalisés en régie pour permettre la réalisation d'une économie d'environ 1 500 € H.T. ; le reste des travaux prévus au devis établi par l'ONF sera à valider.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

* **de valider** le programme de travaux transmis par l'Office National des Forêts, hormis les travaux de dégagement de plantations

ADOPTE A L'UNANIMITE

6a. Finances communales :

▶ révision des tarifs de location des salles communales

Les membres du Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission *Sportive, Culturelle et de Loisirs* en date du 5 février 2025,

VU l'avis favorable de la Commission *Finances et Budget* réunie le 28 mars 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à une révision des tarifs de location des salles communales,

d é c i d e n t

* **de procéder** à la révision des tarifs des salles communales à compter du 1^{er} avril 2025 pour toute nouvelle demande de location (tableaux en annexe)

* **précisent que** les tarifs des locations finalisées et signées sont maintenus et basés sur les tarifs précédents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6b. Finances communales :

▶ gestion du *Waldeck* : revalorisation du travail fourni par l'Ass. ABAMA

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tâches réalisées par l'Association ABAMA, représentée par Mme Mélanie BIENFAIT pour le compte de la Commune de Geudertheim.

En effet l'Association ABAMA intervient au niveau de :

1. La gestion des réservations

- la prise de RDV pour les visites
- envoi des formulaires de réservation à la mairie de Geudertheim pour validation
- rédaction et envoi des conventions clients
- suivi des paiements
- envoi des conventions clients à la mairie pour signature
- état des lieux entrée et sortie avec les locataires
- inventaire après location
- facturation en cas de casse ou perte de fourniture de la salle

2. Entretien des espaces verts

Entretien des espaces verts à l'intérieur du périmètre du bâtiment « *Le Waldeck* »,

M. le Maire précise que l'association ABAMA touche 400 euros/mois, que le travail est irréprochable et que la charge de travail s'accroît au regard du nombre de réservations. Par conséquent, une revalorisation financière s'impose.

Il propose une rétribution de 450 euros/mois à compter du 1^{er} avril 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ***d é c i d e*** :

* ***d'émettre un avis favorable*** à la proposition ci-dessus et de rétribuer l'Association ABAMA à 450 euros/mois à compter du 1^{er} avril 2025 (quatre cent cinquante euros)

* ***de charger M. le Maire*** d'informer l'association ABAMA, représentée par Mme Mélanie BIENFAIT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6c. Finances communales :

► vote du budget primitif 2025

M. le Maire présente le budget primitif pour 2025 au vote du Conseil Municipal. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 665 000 €	4 665 000 €
Investissement	3 625 000 €	3 625 000 €

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L 2312-1 à L 2312-4 et L 2313-1 et suivants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L 2543-2 et R 2543-1,

VU la délibération du 7 février 2025 approuvant le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

VU la délibération du 7 février 2025 portant affectation des résultats 2024,

VU l'avis favorable de la commission *Finances et Budget* réunie le 26 février 2025,

VU les nouvelles contraintes juridiques au vote du budget s'imposant aux collectivités ayant opté à la M57,

VU l'article L.5217-10-4 du CGCT précisant que le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du Conseil Municipal 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen -dudit budget,

CONSIDERANT que le projet de budget primitif 2025 a été transmis aux Conseillers Municipaux le 14 mars 2025, soit au moins 12 jours avant la dite-réunion du Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- **décide** d'adopter le budget primitif 2025 et ses annexes tels que proposés ci-après :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 665 000 €	4 665 000 €
Investissement	3 625 000 €	3 625 000 €

- **précise** que les niveaux des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitre.

**ADOPTE AVEC 22 VOIX POUR
ET 1 ABSTENTION**

6d. Finances communales :

► autorisation virements de crédits en nomenclature M57 – exercice 2025

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

VU la délibération du 28 mai 2021 d'adoption, par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2022 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

VU les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* *autorise M. le Maire*, pour l'exercice 2025,

1. à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;
2. à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire du Service de Gestion Comptable de Haguenau pour mise en œuvre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. SIS 67 – motion liée au temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes

Depuis plusieurs années, le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le secrétaire

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 28 mars 2025
Le Maire





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 19
Procurations : 04

Séance du 28 mars 2025

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Présents : MM. Yves OHLMANN, Marianne PETER, Jean-Luc JOACHIM, Laurence ANCKENMANN, Nathalie BOUTINAUD, Yoan HEITZ, Frédéric JUNG, Pia JUNGER, Eric MASSON, Pascale MEYER, Frédéric MULLER, Barbara NEUNREUTHER, Jérémy OHLMANN, Rolph RIEDINGER, Sabrina RITTER, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH, Michel URBAN

Membres absents excusés : MM

Béatrice TREIL	ayant donné procuration de vote	à M. Jean-Luc JOACHIM
Arny EYERMANN	« «	à Mme Marianne PETER
Stéphanie HENCHES	« «	à Mme Corinne ROEHLLY
Didier KNIPPER	« «	à Mme Laurence ANCKENMANN

Divers

Réunions et manifestations passées et à venir :

DATE	HEURE	RÉUNION
20.03.2025	15h45	<i>1^{ère} formation</i> – défibrillateur (DAE) pour le personnel communal, corps enseignant et quelques conseillers municipaux en salle des mariages
28.03.2025	18h30	Commission des finances – révision des tarifs salles communales
28.03.2025	19h00	Conseil Municipal – suivi d'un moment convivial au WL
31.03.2025	9h00	Réunion liée au réaménagement foncier analyse des observations notées dans le registre
05.04.2025	matinée	Activités de printemps – divers ateliers sont prévus : * nettoyage du ban communal * nettoyage de la forêt * nettoyage de la passerelle * peinture des décors/sapins de Noël * clôture aux jardins familiaux N.B. : chaque personne fera connaître son choix au secrétariat de la mairie

05.04.2025	19h30	CME - projection d'un film <i>vice-versa</i> (dessin animé) à la salle polyvalente de Geudertheim
06.04.2025	après-midi	Guinguette à destination des séniors de la Basse-Zorn à l'espace culturel et sportif à Kurtzenhouse
09.04.2025	19h	2^{ème} Formation – défibrillateur (DAE) pour les membres des associations locales et conseillers municipaux en salle des mariages
19.04.2025	après-midi	Grande chasse aux œufs à l'entrée du parcours de santé – côté <i>Waldeck</i> organisée par le CME
25.04.2025	19h00	Prochain Conseil Municipal
26.04.2025	matinée	Assemblée Générale – Fédération des Chasseurs à la salle Polyvalente
01.05.2025	journée	Marché aux fleurs

Sécurisation au niveau du virage du Waldeck de la RD223 :

Des agents de la CeA ont relevé la présence de rochers disposés le long de la RD 223 au niveau du virage en face du *Waldeck*. D'après la réglementation en vigueur, ces éléments sont des **points durs** constituant un risque pour les usagers en cas de sortie de route. La responsabilité de la commune pourrait alors être engagée. Par conséquent, la CeA demande à la commune de procéder impérativement aux ajustements nécessaires ou au retrait de ces enrochements dans les plus brefs délais.

Un rendez-vous a eu lieu sur site avec un représentant de la CeA. M. le Maire y a fait part de son étonnement, car ces rochers sont en place depuis plus d'une décennie pour protéger les usagers de la voie verte. Ils n'ont jamais posé le moindre problème. M. le Maire a exigé que les services de la CeA mettent en place une glissière de sécurité en contrepartie de l'enlèvement de ces rochers, afin de protéger les cyclistes et les piétons de la voie verte.

Chantier de l'école élémentaire :

Une réunion s'est tenue ce vendredi avec les représentants du Cabinet d'architecture LARCHÉ pour une dernière mise au point avant de finaliser le DCE qui sera disponible pour fin avril 2025. Le début du chantier est programmé pour la mi-août ; parallèlement, la Commune attend un retour des demandes de dotations introduites...

Aménagement extérieur du bâtiment du Waldeck :

Des travaux d'engazonnement et de plantation ont été réalisés, semaine 12, par l'Entreprise Wolff. Pour des raisons de sécurité et de mise aux normes, une rampe/garde-corps sera posée à l'arrière du bâtiment par la société Métallerie Scheibel.

Le secrétaire




Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 28 mars 2025
Le Maire



